



Annuaire pro cv sarl facture exorbitante

Par **momo 53**, le **07/09/2015** à **17:52**

BONJOUR

J'ai été aussi victime de annuaire.fr

j'ai comme beaucoup d'autres signé cette fameuse feuille en croyant que c'était les pages jaunes ptt l'entête est vraiment pareil

je suis vendeur chez PARABOOT et j'ai reçu un avis de recouvrement à la boutique du cabinet sofa malheureusement

je ne peux pas payer avec mon salaire de 1400 € et si je prévient ma direction je suis licencié je pense que je suis victime d'une escroquerie que faire

merci pour votre réponse aider moi

Par **moisse**, le **08/09/2015** à **09:27**

Bonjour,

Que faire ?

Mais vous ne pouvez rien faire.

Le contrat est au nom de l'entreprise, elle seule est redevable de la dette et elle seule peut donc la contester.

Soit vous avez délégation pour signer, auquel cas il appartient à l'employeur de jauger la pérennité de la délégation dont vous disposez.

Soit vous n'avez pas délégation pour signer des engagements, et c'est une sanction qui vous guette.

S'il est évident aux tiers, et donc au représentant de cet annonceur s'il vous a démarché sur le lieu de travail, que votre position n'implique pas une autorité suffisante, le contrat sera tout simplement annulé par un juge saisi dans ce but

A priori il vaut mieux vous ouvrir à l'employeur, mais d'autres pourraient vous conseiller de faire le gros dos en espérant qu'une entreprise à la réputation sulfureuse semble-t-il, ne poursuivra pas au delà des menaces habituelles qui n'engagent personne.

Vous pouvez aussi vous renseigner auprès de la DIRECTTE pour savoir s'il existe un cortège de doléances, une association, un juge d'instruction...